

Ouagadougou, lundi 1er août 2022



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite au procès de l'affaire de l'assassinat de Thomas Sankara et ses 12 compagnons, les Pompes Funèbres Militaires ont été désignées par le juge pour procéder à l'inhumation des restes du Président Thomas Sankara et ses compagnons, exhumés pour des raisons d'enquête les 25, 26 et 27 mai 2015.

A ce titre, le Bureau de Garnison de Ouagadougou informe l'opinion nationale et internationale qu'à ce jour, aucune date n'a été arrêtée pour ladite inhumation. Le choix de la date se fera de concert avec les familles des victimes, et les autorités civiles et militaires conformément à l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction.

**La Direction de la Communication
et des Relations Publiques des Armées
Contact médias: (+226) 25419032**